Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_046_2-DE

Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUT
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 352

ASSEMBLEES

DCC26-046

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Loïc GODET, Doyen d'âge, préside la séance et présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DE LA PROCEDURE

L'élection de la Présidence se déroule dans les conditions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant les maires, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-2 du même Code.

L'élection de la Présidence se déroule :



- au **scrutin secret**,
- à la **majorité absolue** aux 2 premiers tours,
- à la **majorité relative** au 3ème tour.

En cas d'égalité de suffrages, le (la) candidat(e) le (la) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

2. APPEL A CANDIDATURES

Se déclarent candidats :

CANDIDATS
M RESTIF Thierry
M SORIEUX Christian

Un élu communautaire peut être valablement élu président même s'il ne s'est pas déclaré candidat. Les suffrages peuvent porter sur tout membre du Conseil communautaire[1].

3. DEROULE DU SCRUTIN

Chaque conseiller communautaire remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

[1] Conseil d'Etat, 18 novembre 2024, n° 494128

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_046_2-DE

4. RESULTAT DU SCRUTIN

	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs[2] :	0
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	43
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	22
Résultat :	**M SORIEUX Christian : 26 voix** **M RESTIF Thierry : 17 voix**

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-7, L2122-8, L5211-2 et L5211-9,

Vu le Code électoral, notamment l'article L66,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 2026 portant statuts modifiés de Roche aux Fées Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2025 portant composition du Conseil communautaire de Roche aux Fées Communauté,

Vu le procès-verbal de l'élection du (de la) président (e) annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

DECISION : Le Conseil communautaire :

- **Proclame M SORIEUX Christian, Président de Roche aux Fées Communauté** ;
- **Prend acte** de son **installation immédiate dans ses fonctions.**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

[2] Les bulletins blancs et nuls doivent être conservés et annexés au procès-verbal, sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés, selon l'article L66 du code électoral.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_046_2-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION DU 14 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel le 7 avril 2026, s'est réuni le 14 avril 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Loïc GODET, Doyen d'âge.

Secrétaire de séance : Madame Graziella VALLEE, Conseillère communautaire du Theil de Bretagne

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, Mme Lucie FILEAUX, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Jennifer MAILLARD, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (43 présents / 0 pouvoir)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

La Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Graziella VALLEE